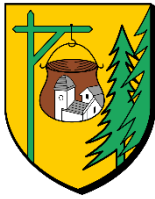


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210906\_14

## Séance du 6 septembre 2021

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15

### Date de la convocation : 31 août 2021

### Date d'affichage du compte rendu : 13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal** **Reversement de la taxe d'aménagement à la CCCNJ**

Le conseil municipal annule et remplace la délibération du 5 juillet 2021 relative à la décision modificative n°1.

La part communale de la taxe d'aménagement sur les zones économiques de la commune est reversée à la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura. Récemment, la commune a perçu la somme de 35 000 €, qu'elle doit donc reverser. Il est nécessaire de prévoir les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires suivantes :

- Recette d'investissement : c/10226 « Taxe d'aménagement » :  
+ 35 000 €
- Dépense d'investissement : c/10226 « Taxe d'aménagement » :  
+ 35 000 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
*Florent SERRETTE*